



Aide aux Enfants d'Haïti

Association de loi 1901 à but non lucratif et à caractère Humanitaire
donnant droit à une réduction d'impôt sur les sommes versées.

Chère amie, cher ami,

"Aide aux enfants d'Haïti" a pour but d'aider la Fondation Bon Berger", dirigée par une femme exceptionnelle, Mme ST FLEUR.



Margarete SAINT FLEUR

Il y a maintenant 8 ans, Mme ST FLEUR a, personnellement accueilli 3 enfants abandonnés. Révoltée par la situation de pauvreté dramatique du pays qui pousse de nombreuses familles à abandonner leurs enfants, elle a choisi de s'investir encore plus. C'est ainsi qu'est né l'orphelinat "Les Brebis" en 2002. Pendant 6 mois, elle a pris sous son aile 17 enfants dans sa propre maison de trois chambres à coucher avant de trouver les fonds nécessaires pour louer une maison de quatre chambres en mars 2003.

Aujourd'hui, l'orphelinat des "Brebis" s'est agrandi et accueille 125 enfants en attente de soins et d'adoption. Tous les jours « nous dit-elle », des parents démunis n'ayant pas les moyens de subvenir aux besoins de leurs enfants, les confient à l'orphelinat parfois, pour quelques mois le temps qu'ils se rétablissent.

Nous travaillons depuis 3 ans maintenant avec aujourd'hui 155 adhérents dont une grande majorité de parents adoptants, nous envoyons régulièrement des médicaments, du lait maternel 1er et 2ème âge très coûteux à Haïti et des couches sans oublier des livres et des jouets, mais il reste encore beaucoup à faire.

Notre objectif à moyen terme est d'ouvrir des écoles en milieu rural, ceci dans le but d'offrir une scolarisation gratuite. Grâce au soutien généreux de personnes comme vous, nous avons pu ouvrir, en 2006, l'école Bresma qui peut recevoir 165 élèves orphelins ou indigents, mais il reste beaucoup à faire, il nous faut prévoir une infirmerie, une cantine...

Le plus urgent aujourd'hui est d'aider Mme Saint Fleur à acheter la maison des enfants qui est à vendre pour éviter qu'ils ne soient à la rue ! Mais, il nous manque des fonds!
Aidez-les à garder un toit, faites un geste.

Même petit, votre soutien apportera à ces enfants une part de bien-être en plus.

Merci d'avance, du fond du cœur.

William et Alice Rondeau, Fondateurs



Bulletin d'Aide aux Enfants d'Haïti

À compléter et à retourner dès aujourd'hui, accompagné de votre chèque à l'ordre d'Aide aux enfants d'Haïti, dans une enveloppe timbrée à l'adresse suivante. A.E.H : Quartier Carcaille 26300 Chatuzange le goubet

OUI Je viens en aide aux enfants en soutenant l'action de l'association "Aide aux enfants d'Haïti"

et je profite de ma réduction fiscale de 75 % du montant de mon don, dans la limite de 20% de mon revenu imposable.

Je souhaite adhérer à l'association pour l'année 200 ___ :

je vous envoie un chèque de 50 €

Je souhaite faire un don : je vous envoie un chèque de _____ €

Mes coordonnées :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

e.mail : _____ @ _____

Je recevrai mon reçu fiscal sous 15 jours, à réception de mon chèque, pour bénéficier de ma réduction d'impôts.

Si le montant des dons reçus était supérieur aux besoins indiqués dans ce courrier, j'autorise A.E.H à utiliser mon aide là où elle est la plus utile.

**75 % DE
RÉDUCTION FISCALE**

Vous pouvez déduire de vos impôts **75 % de votre don**, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Ainsi, un don de 30 € ne vous coûte réellement que 7,50 €.